

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DU VAL-D'OISE

Délégation de signature donnée par la directrice départementale du Val d'Oise à la responsable et ses adjoints du service des Particuliers

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Daphné SALON-MICHEL, directrice départementale du Val d'Oise (succursale de Cergy-Pontoise) et de Madame Martine NARBONNE, adjointe à la directrice départementale du Val d'Oise, délégation est donnée à Madame Nathalie PERRON, responsable du service des Particuliers, et, en cas d'absence ou d'empêchement :

- à Madame Ludivine SEBIRE AVOINE, adjointe à la responsable du service des Particuliers,
 - en son absence à Madame Myriam LANDRECIES, co-responsable de la section relations avec le public,
 - en son absence à Madame Béatrice DUPONT, co-responsable de la section relations avec le public,
 - en son absence à Monsieur Jean-Claude BOISMAIN, co-responsable de la section relations avec le public,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service des Particuliers de Cergy-Pontoise.

Fait à Cergy-Pontoise le 2 mars 2023

Daphné SALON-MICHEL